

Résultats de l'appel à candidatures relatif à la création de Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)

Médico-social 30 novembre 2018



12 candidatures pour la création d'un GEM ont été reçues par l'ARS Hauts-de-France

L'ARS avait lancé un appel à candidatures pour la création de sept GEM sur l'ensemble de la région :

- quatre GEM à destination des personnes présentant un handicap psychique
- trois GEM à destination des personnes cérébrolésées et traumatisées crâniennes

12 candidatures ont été reçues par l'Agence dont deux ont été déclarées irrecevables et 3 n'ont pas été retenues.

Les 7 candidats retenus sont donc les suivants :

Pour la création d'un GEM pour personnes en situation de handicap psychique

Département	Zone de Proximité	Porteur retenu
Nord	Sud du Sambre-Avesnois	APAJH NORD
Pas-de-Calais	Montreuillois	GEM Le Bel Envol

Oise	Clermont et Senlis	GEM Le Renouveau
Somme	Péronne et Montdidier	ESPOIR 80

Pour la création d'un GEM pour personnes cérébrolésées ou traumatisées crâniennes

Département	Zone de Proximité	Porteur retenu
Aisne	Saint-Quentin	GCSMS CAP-TCL
Oise	Beauvais	GCSMS CAP-TCL
Somme	Amiens	EPSOMS

Les décisions de sélection et d'autorisation de création sont publiées au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France, et notifiées aux candidats.

Une convention de financement entre les porteurs de GEM et l'ARS seront prochainement formalisées.

Aller plus loin

Contact

Direction de l'offre médico-sociale

Sous-direction planification programmation autorisation

Service pilotage médico-social du handicap

ars-hdf-doms-programmation-autorisation@ars.sante.fr